

Paris, le 15 décembre 2023

**Reconduction de l'accord de place du 19 janvier 2022 sur les restructurations de
Prêts garantis par l'État (PGE)
dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises**

Entre :

- L'État, représenté par Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique;
- La Banque de France, représentée par son Gouverneur, Monsieur François VILLEROY DE GALHAU ;
- L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer, représenté par son Président et l'Institut d'émission d'Outre-mer représenté par son Directeur général, Monsieur Ivan ODONNAT ;
- Les banques membres de la Fédération bancaire française, représentées par Monsieur Nicolas NAMIAS, Président de la Fédération bancaire française (FBF) ;

PREAMBULE

Le dispositif de restructuration de PGE via la Médiation du crédit accompagne les TPE/PME rencontrant des difficultés de remboursement de leurs dettes bancaires dans la recherche de solutions amiables avec leur banque. La reconduction pour trois années supplémentaires de ce dispositif permettra de prolonger cette possibilité d'accompagnement pour les TPE/PME qui en présenteraient le besoin.

Article 1

L'accord de place du 19 janvier 2022 est reconduit jusqu'au 31 décembre 2026, tout en ne pouvant excéder la période de validité du dispositif de médiation du crédit aux entreprises.

Les signataires :

Le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et
numérique

Le Gouverneur de la Banque
de France

Bruno Le Maire

François Villeroy de Galhau

Le Président de l'Institut d'émission des
départements d'Outre-mer et Directeur
général de l'Institut d'émission d'Outre-
mer

Le Président de la Fédération
bancaire française

Ivan ODONNAT

Nicolas Namias